

**ARRÊTÉ N° 25 429 900 198**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME KARINE GRANDPIERRE,  
VICE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE POUR LA SIGNATURE DES ARRÊTÉS DE COMPOSITION DE JURY  
DE SELECTION DES CANDIDATURES AUX FORMATIONS DES COMPOSANTES ET  
INSTITUTS DE L'UNIVERSITÉ**

**-ooOoo-**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD**

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de Madame Nathalie CHARNAUX en qualité de Présidente de l'Université Sorbonne Paris Nord lors du scrutin en date du 9 janvier 2025,
- Vu l'élection de Madame Karine GRANDPIERRE en qualité de vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 27 janvier 2025.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Madame Karine GRANDPIERRE, vice présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire pour la signature des arrêtés de composition de jury de sélection des candidatures aux formations des composantes et instituts de l'Université.

**ARTICLE 2 :**

Cette délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Elle prend fin de plein droit à l'issue de la fin du mandat de la présidence actuelle ou en cas de changement de délégué ou de délégataire.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera affiché de manière permanente au bâtiment de la présidence (99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse) et consultable sur le site intranet et internet de l'université.

**ARTICLE 4 :**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le 25 août 2025

La délégataire

La Présidente de l'Université Sorbonne Paris Nord

Karine GRANDPIERRE

Affiché à la Présidence le

Nathalie CHARNAUX

